50e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 1 9482 5 JANVIER 1933

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bonne et sainte année !

De ces deux adjectifs, si l'année 1933 ne méritait que le premier, elle ne répondrait pas aux vœux du Père commun des fidèles qui vient d'en faire une ANNÉE SAINTE par l'indiction d'un grand Jubilé.

C'est donc plus qu'une bonne année, — ou plutôt c'est une année bonne dans le plein sens du mot, puisqu'il n'y a de réellement bon que ce qui nous unit au Souverain Bien, ce qui seul demeure pour notre félicité parfaite durant l'éternité, — c'est une ANNÉE SAINTE que je supplie le Rédempteur d'accorder à tous ceux qui, par le lien de l'*Ami*, en tous pays du monde, me sont unis de quelque façon.

Amen !

A. ROZIER,
Directeur de l'*Ami du Clergé*.

Langres le 29 décembre 1932.

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. LES SECRÉTARIATS SOCIAUX. — 1. Le Clergé en face de l'œuvre de restauration sociale. — 2. But et services des Secrétariats Sociaux. — 3. Le Clergé et les Secrétariats Sociaux. — 4. Vers l'organisation de l'action sociale catholique. — *Appendice :* Liste des Secrétariats Sociaux.

II. L'ESPRIT SOCIAL A TRAVERS LES REVUES. — 1. Les charges sociales de l'industrie. — 2. L'élite devant l'argent. — 3. Les catholiques dans la vie publique. — 4. Le problème de l'apostolat dans le monde moderne.

III. BIBLIOGRAPHIE. — 1. *Dictionnaire de Sociologie*. — 2. J. Folliet, *Le Droit de colonisation*. — 3. E. Duthoit, *L'Economie au service de l'homme*. — 4. G. Papini, *Gog*.

§ Ier. — Les Secrétariats Sociaux

1° *Le Clergé en face de l'œuvre de restauration sociale*

Quel cœur de prêtre ne se sent douloureusement frappé par l'impuissance où il se trouve de secourir certaines détresses matérielles, de corriger certaines injustices ! L'aider à y pourvoir, c'est presque le secourir lui, plus encore que les misères qui l'environnent ! D'autant qu'il est des maux dont ne s'affligent pas ceux qui en sont atteints, et dont une âme sacerdotale est seule à supporter la douleur : maux des âmes, qui certes dérivent de bien des causes, mais qui proviennent souvent des conditions de vie, ou que celles-ci, plus souvent encore, empêchent de guérir.

Nul plus que le Souverain Pontife Pie XI n'a su mettre en relief saisissant et cette indifférence des âmes à leur mal, et la responsabilité qui en incombe aux circonstances matérielles.

Dénonçant, dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno* [1], le plus grand désordre du présent régime économique, la ruine des âmes, le Saint-Père pose la thèse en ces termes :

« La plupart des hommes, en effet, sont presque exclusivement frappés par les bouleversements temporels, les désastres et les calamités terrestres. Mais à regarder ces choses comme il convient, du point de vue chrétien, qu'est-ce que tout cela comparé à la ruine des âmes ? Car il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut [2]. »

Décrivant alors comment « la déchristianisation de la vie sociale et économique et sa conséquence, l'apostasie des masses laborieuses, résultent des affections désordonnées de l'âme, » le Saint-Père montre quelle servitude la soif des biens temporels a fait peser sur les masses, et il écrit cette formule saisissante : « Contrairement aux plans de la Providence, le travail destiné, même après le péché originel, au perfectionnement matériel et moral de l'homme, tend, dans ces conditions, à devenir un instrument de dépravation : la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent. »

Ne nous y trompons pas : si le travail de l'atelier fournit une image plus vive des dangers que déplore le Pape, celui-ci entend parler de toutes les masses de « prolétaires », ainsi qu'il le prouve en traitant, dans la première partie de l'Encyclique, du « prolétariat » et du « paupérisme », et en évoquant « la puissante armée des salariés ruraux ».

[1] 3e Partie, chapitre sur la réforme des mœurs.

[2] Soit dit en passant, cette haute considération justifie la préoccupation de l'Eglise à l'égard du régime économique et social, comme ensuite elle justifie l'action sociale du prêtre : et tel d'entre nous à qui l'on reprocherait de rabaisser ainsi sa mission répondra en vérité qu'il est pressé par le spectacle de la « ruine des âmes ».

C'est bien la population dans son ensemble, mis à part « un petit nombre de riches », que les conditions modernes de l'existence enchaînent aux soucis matériels, affaiblissant ou détruisant ce « sens chrétien » auquel il faudrait précisément recourir pour aller à la racine du désordre.

Comment rompre ce cruel cercle vicieux ? Comme tous les cercles vicieux : non pas en partant d'un point pour aller à un autre, sans sortir de la fatale circonférence, mais en détruisant sur plusieurs points à la fois les préjugés qui se soutiennent mutuellement ; non pas en cherchant d'abord à conquérir à la vérité des âmes qui se dérobent, ou d'abord à corriger les maux matériels, mais en accomplissant à la fois les deux besognes, se montrant également prêt à projeter un rayon de lumière et à panser une plaie, avec le souci d'associer la foi et les œuvres.

Ainsi l'action sociale réclamée par les papes prend-elle place, de nécessité absolue, dans l'Action Catholique.

Il faut travailler, dans un esprit chrétien, à la réforme de la Société, afin d'obtenir un ordre social chrétien.

Et qui donc y parviendra si le clergé ne s'en mêle pas ?

A supposer — pure hypothèse — que les laïcs puissent assumer cette tâche à eux seuls, l'objection demeurerait dans la foule que l'Eglise est insensible aux « injustices sociales », du fait que l'on observerait l'abstention du clergé [3].

Est-ce à dire que le clergé doit tout faire ? Pas davantage. Il est bien évident que, s'agissant de l'ordre social, les laïcs y occupent une place, et qu'un patron, un ouvrier catholiques doivent tenir en tant que tels, dans l'organisation du travail, un rôle qui leur incombe en raison de leur situation sociale et qu'ils n'ont pas le droit de désavouer : l'organisation sociale chrétienne est l'organisation de tous les rapports humains selon les préceptes chrétiens, et personne ne doit s'y soustraire. Mais la place des laïcs ne fût-elle pas ainsi logiquement déterminée, il est aussi évident que, dans le domaine de l'action sociale générale, dépassant les situations personnelles, le clergé ne *peut* tout faire. Ajoutons qu'il y a des terrains où *l'abstention* lui est prescrite.

Quel pasteur, en présence d'une misère, d'un danger, d'un besoin, ne s'est écrié : « Il faudrait faire ceci, cela !... Hélas, on ne peut pas ! » Paroisses de villes, paroisses de campagne, pour différents que soient les cas d'espèce, offrent également des soucis et des aveux d'impuissance. Ici c'est une famille dont les membres succomberont tour à tour à la tuberculose si on ne la loge pas dans des conditions plus hygiéniques ; là c'est un enfant qui, faute de conseils, va s'engager dans une voie qui n'est pas faite pour lui ; telle famille émigre et va tomber, sans appui, dans un milieu où elle sombrera ; telle autre est menacée de perdre la petite exploitation qui assure sa vie, parce qu'elle ne recevra pas le crédit grâce auquel une mauvaise passe peut être franchie...

De ces situations pénibles ou dangereuses, combien n'en peut-on pas voir journellement ? Combien d'autres, plus nombreuses peut-être, ne se font pas voir ? Nous *ignorons* des besoins, non pas seulement parce qu'ils sont cachés ; il en est dont les intéressés eux-mêmes ne se rendent pas compte. Comment s'en étonner ? Si les Papes mettent tant d'insistance à réclamer la réforme des « conditions de la vie économique et sociale, » n'est-ce pas qu'ils visent de grandes causes générales qui dominent les individus ? Quand l'ordre extérieur règne, qui décèlera le lent travail de désagrégation dont, un jour, on verra s'étaler le résultat : ce résultat d'asservissement aux nécessités matérielles, qui se traduit pour nous par la déchristianisation des masses, par la diminution de notre troupeau ? Et pourtant il y a quelque chose à faire ! On ne voit pas, on ne sait pas, bien souvent, que tel régime de travail détruira la famille ; on prend pour un bienfait l'introduction de tel perfectionnement illusoire. Il faudrait qu'à ce moment une organisation de défense groupât des gens qui ne se sentent même pas menacés !... Les Papes veulent que les catholiques étudient ces problèmes sociaux, qu'il se lève parmi eux des « apôtres laïques du monde ouvrier ou patronal, » ce qui, déclare Pie XI, impose aux prêtres une tâche très délicate quant au choix et à la formation de ces apôtres [4].

Quelle besogne en vérité ! Déjà l'exercice de la bienfaisance réclamerait que l'on nous apportât un soutien sérieux. Mais le Souverain Pontife prescrit bien autre chose en assignant aux chefs et aux membres du peuple chrétien la « restauration de l'ordre social » !

Visiblement, le prêtre a besoin d'aide : concours mis à son service, institutions auxquelles il devra recourir lui-même. Et son action a besoin d'être complétée, sur les terrains qui ne rentrent pas dans son ressort.

Dans ce domaine de l'action sociale, les Secrétariats Sociaux s'offrent à lui comme une ressource ; même ils lui offrent directement leurs ressources.

Comment ? Nous voudrions l'expliquer. Mais il faut dire d'abord ce que sont les Secrétariats Sociaux [5], avant de chercher en quoi ils peuvent nous être utiles.

[3] Un important article de la *Vie Intellectuelle*, du 10 octobre 1932, nous fournira plus loin l'occasion d'expliquer comment l'opinion populaire en est venue à confondre la cause de l'Eglise avec celle des classes fortunées.

[4] *Quadragesimo Anno*, parag. « La méthode à suivre ».

[5] Les lecteurs de l'*Ami* n'ont pas oublié la communication de M. l'abbé Lesage insérée dans notre n° du 17 novembre, M. Lesage y faisait connaître les « Missionnaires du Travail » et par là-même l'institution où ils agissent : les Secrétariats Sociaux. Ainsi les Secrétariats étaient étudiés en tant que cadre de l'activité des Missionnaires du Travail. Nous les examinerons ici en eux-mêmes, comme institution. On remarquera d'ailleurs combien cette institution est propice à l'action de prêtres spécialisés, et on n'en souhaitera que davantage de les voir se multiplier.

2° But et services des Secrétariats Sociaux

Si le Pape Pie XI a tracé avec une singulière vigueur les exigences d'un ordre social chrétien, et s'il a précisé certaines méthodes de travail, il n'en a pas moins repris des enseignements antérieurs, — ceux notamment de Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum,* — auxquels les catholiques n'étaient pas restés sourds. C'est déjà pour répondre à l'appel de Léon XIII que les Secrétariats Sociaux se sont donné pour but de travailler à l'avènement d'un ordre social chrétien.

Il leur a semblé que la poursuite de ce but dépendait de deux conditions : 1° la *coordination* des efforts, puisqu'il s'agit d'un plan à réaliser, d'un but commun à atteindre ; et 2° la constitution *d'organismes techniques* puisqu'il faut fournir à l'action des moyens adaptés. Pour agir sur une société dont la structure économique et sociale se complique sans cesse, il faut connaître ses institutions, savoir les utiliser, y distinguer ce qui mène au but et ce qui en écarte.

La seconde condition, quelque difficulté qu'elle présente, est la plus facile à réaliser, parce qu'elle ne dépend que des fondateurs de Secrétariats, à qui il incombe d'équiper convenablement leur organisme.

La première réclame une union que les Secrétariats tendent à obtenir par deux moyens : — d'abord l'appel à la collaboration de tous ceux, hommes et œuvres, qui travaillent sur le champ social ; — et puis la méthode. Celle-ci consiste essentiellement non à commander mais à *servir,* en se mettant à la disposition des hommes et des œuvres. Par le fait même qu'ils cherchent à être utiles à tous, en respectant scrupuleusement l'autonomie des diverses organisations, les Secrétariats rapprochent ceux qu'ils servent, soutiennent et suscitent les initiatives qui s'orientent ainsi dans le même sens. Et cette méthode, parce qu'elle repose sur l'esprit de collaboration et de libre entente, garantit justement, par réaction, le succès du premier moyen : l'appel à la collaboration.

Un comité de Secrétariat Social bien organisé doit s'agréger, avec les « techniciens » nécessaires, les représentants de groupes et mouvements sociaux qui, tout en restant indépendants sur leur terrain propre et dans leur spécialité, viennent conjuguer leurs efforts pour l'œuvre commune de « service social ».

Faut-il dire que, visant la réalisation d'un ordre social chrétien, les Secrétariats ne se font pas à eux-mêmes leur doctrine, et qu'ils ne se soustraient pas à l'autorité de l'Eglise ? Leur doctrine, c'est l'enseignement traditionnel positif de l'Eglise, et notamment des Encycliques de Léon XIII et de ses successeurs. Quant à leur soumission pratique, elle se marque par ce fait qu'aucune fondation de Secrétariat ne s'accomplira sans accord avec la Direction Diocésaine des Œuvres : celle-ci a sa place marquée dans le Comité ; souvent d'ailleurs un prêtre est spécialement attaché au Secrétariat, et dans certains diocèses des « Missionnaires du travail » sont chargés par l'Evêque de le diriger. Evidemment, ces prêtres ne sont pas, au Secrétariat Social, dans une situation analogue à celle du Directeur des Œuvres, car les organisations assemblées au Secrétariat sont, pour beaucoup, de l'ordre temporel (crédit, coopération, assurances, etc.) et de ce fait ont des laïques comme chefs responsables. Mais qui ne voit précisément comment le « pont » que constitue le Secrétariat Social permet de concilier l'indépendance des organisations temporelles avec la nécessité de les faire contribuer à la réalisation d'un ordre social cohérent, dans le respect des principes chrétiens ? [6]

Le *but* (ordre social chrétien) et la *méthode* (unir, *servir)* étant ainsi précisés, le Secrétariat Social en tire ses trois *traits caractéristiques,* résumés dans cette définition que formule la brochure-guide des Secrétariats Sociaux [7] :

> Un Secrétariat Social est une organisation qui se consacre d'une manière permanente à l'œuvre de restauration sociale sur la base des principes sociaux catholiques, en établissant des services qui lui permettent :
>
> 1° De soutenir et d'aider dans leurs difficultés et leur propagande les institutions, organismes et œuvres de caractère social ;
>
> 2° De prendre lui-même les initiatives opportunes ;
>
> 3° D'établir, dans la mesure du possible, entre les organismes sociaux les liaisons utiles au bien général.

Ces trois points énoncent l'ordre des services que l'on doit trouver au Secrétariat. Techniquement, ces services revêtent les formes suivantes :

1° Services d'enquête, de documentation, de renseignements — Pour soutenir les autres, il faut évidemment se documenter soi-même et tenir à la disposition des hommes d'action les renseignements utiles.

Fichiers et dossiers constituent des instruments initiaux. Le secrétariat central de Paris a composé et tient à jour un fichier bibliographique qui signale la législation nouvelle, les livres, brochures paraissant sur les sujets sociaux, les articles de revues qui permettent d'en suivre le développement. Les Secrétariats Sociaux possèdent ce fichier et peuvent ainsi documenter un conférencier, un directeur de cercle d'études, un fondateur d'œuvre, un conseiller juridique... Le secrétariat central publie aussi une « Correspondance des Secrétariats Sociaux » qui apporte des renseignements pratiques.

D'autres fichiers concernent les institutions. Des dossiers rassemblent des documents sur un sujet déterminé. Des répertoires, une bibliothèque complètent ce « matériel » de travail.

[6] Cf. le passage de la communication de M. l'abbé Lesage où celui-ci montre comment l'action du missionnaire du travail, qui semble s'inspirer presque exclusivement de préoccupations d'ordre social et temporel, s'épanouit en une action de plus en plus directement spirituelle et religieuse.

[7] *Un organisme de l'action catholique : les Secrétariats Sociaux,* par Maurice Eblé, Secrétaire Général de l'Union des Secrétariats Sociaux ; aux Editions *Spes* et au Secrétariat Social de Paris, 31, rue de Bellechasse (VII[e]) ; 3 fr. 50 (1932).

Pour s'éclairer en vue de certaines actions, les Secrétariats mènent des enquêtes régionales.

2° CONSULTATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES POUR LES ŒUVRES. — Pour être pleinement efficace, le renseignement doit être vivant, en quelque sorte, ce à quoi pourvoit la consultation : juridique (et le terme s'explique de lui-même) ou pratique. La consultation pratique commente un document, oriente un effort, résout une difficulté d'exécution. Elle représente la besogne courante d'un directeur de Secrétariat qui, pour les consultations juridiques, recourt à des collaborateurs spécialistes.

Juridiques ou pratiques, les consultations se donnent en grand nombre tout le long de l'année : des centaines dans les plus petits Secrétariats, des milliers dans les grands. Leur importance doit être estimée d'après ce caractère qu'elles ne sont pas d'ordre individuel, mais collectif : « pour les œuvres », avons-nous dit, qu'il s'agisse des œuvres elles-mêmes ou des personnes qui veulent savoir comment les aider.

Notons à ce propos la grande distinction entre un Secrétariat Social et un Secrétariat du Peuple ou un secrétariat de tout autre nom qui conseille des particuliers. Ces derniers donnent des consultations de nature purement individuelle : difficultés personnelles d'intérêts, de famille, etc. ; le « client » qui entre chez eux le fait *à son propre profit*. Au Secrétariat Social on vient *au profit des autres*.

Ce n'est pas à dire que les Secrétariats Sociaux se désintéressent des consultations personnelles et des œuvres qui les procurent ; mais celles-ci sont pour lui des œuvres comme les autres, à soutenir, à créer ; souvent le Secrétariat Social en installera une chez lui-même, au même titre qu'une Caisse de Crédit ou qu'une permanence d'Assurances Sociales ; mais son but propre, d'action sociale, le voue non pas à assister *directement* les individus, mais à promouvoir *les institutions* et les œuvres qui agiront sur les individus, à réaliser les *instruments d'action* qui permettront de travailler pour les individus.

3° FONDATIONS SOCIALES. — Cette explication nous introduit dans le domaine de ce troisième service. Le mieux ici est de procéder par exemples ; et puisque nous venons de nommer les Secrétariats du Peuple, apportons l'exemple du Secrétariat Social de Lille, qui a constitué une Fédération des Secrétariats du Peuple de la Région Lilloise.

L'organisation professionnelle présente une importance de premier ordre dans le plan de reconstitution sociale ; aussi les Secrétariats soutiennent-ils de tout leur pouvoir le mouvement syndical chrétien : en quoi — comme ils s'y appliquent en toutes choses — ils observent les directions pontificales [8].

La Lettre de la S. C. du Concile au cardinal Liénart a même expressément consacré le rôle que remplissent les Secrétariats à cet égard : après avoir prescrit de pourvoir à l'éducation syndicale chrétienne des membres des Syndicats, par le moyen des « Secrétariats, semaines syndicales, cercles d'études, réunions de propagandistes, semaines d'exercices spirituels, » puis souhaité qu' « en vue d'une formation sociale chrétienne plus complète et plus adaptée de la jeunesse... dans les patronages et dans les diverses œuvres d'éducation l'on donne un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes, » la S. Congr. loue les Evêques du Nord « d'avoir confié à des prêtres compétents et zélés le soin d'assister les dirigeants et les membres des syndicats au spirituel ainsi que pour les questions dans lesquelles se trouvent impliqués des principes de morale ; elle fait des vœux pour que dans les autres régions industrielles les Evêques nomment des prêtres *Missionnaires du travail,* comme on les appelle... »

Ce vœu a été entendu, car des Secrétariats Sociaux autres que ceux du Nord ont reçu de NN. SS. les Evêques des prêtres spécialisés.

Quant aux « Missionnaires du travail » attachés aux Secrétariats du Nord, ils considèrent bien comme leur principale besogne de donner la formation, de créer les institutions qui permettront à la classe ouvrière de s'organiser, et qui permettront aussi d'organiser la corporation tout entière par des organismes paritaires de collaboration [9]. Car, si les Secrétariats portent un intérêt particulier aux Syndicats d'employés et d'ouvriers, pour des motifs faciles à comprendre, ils ne méconnaissent pas que l'organisation professionnelle embrasse un champ plus vaste, où doivent aussi se situer des syndicats de patrons, de techniciens, d'artisans, et que l'agriculture n'est pas la profession la moins importante. La réponse qu'envoyait le Secrétariat Social de Lyon à une enquête sur l'activité des Secrétariats Sociaux traduit bien l'esprit général de ceux-ci :

> « Le Secrétariat Social de Lyon a fondé la Section lyonnaise de l'Union fraternelle du Commerce et de l'Industrie, groupement patronal. A fourni les éléments et facilité l'organisation des syndicats chrétiens d'employés et d'ouvriers. Prête à ces deux organisations patronale et ouvrière un concours assidu. Ses conférences à la campagne ont été suivies de fondations de syndicats agricoles nombreux, surtout dans l'Ain et l'Isère. »

[8] On remplirait des pages à citer les encouragements accordés par les derniers Papes au mouvement syndical chrétien. Plusieurs sont rapportés par la S. C. du Concile dans la Lettre célèbre au cardinal Liénart, du 5 juin 1929, au sujet d'un conflit entre ouvriers et patrons de la région. Laissant les passages très connus de l'Encyclique *Rerum Novarum,* nous citerons seulement la lettre de S. S. Benoît XV au chanoine Mury (7 mai 1917) : le Saint-Père « désire voir... se répandre, sur toute l'étendue du territoire français, de puissants syndicats animés de l'esprit chrétien » ; et les paroles de S. S. Pie X à l' « Union économique italienne » : « Quant à Nous, [les institutions] qu'on appelle des syndicats Nous semblent très opportunes. »

Les Encycliques de S. S. Pie XI ont encore renforcé et précisé les directions anciennes.

[9] Nous ne pouvons nous étendre sur ce vaste sujet. Outre l'article de M. l'abbé Lesage déjà cité, on lira avec profit la méthode et les résultats obtenus, dans la brochure *Le Livre du Militant : Les Organisations ouvrières chrétiennes et les Secrétariats Sociaux dans la région du Nord,* au Secrétariat Social de Lille, 51, rue de la Justice ; 4 f. (1932).

Les Secrétariats Sociaux s'attachent à servir la famille en créant les multiples institutions économiques qui soutiennent sa vie et « rendent possible » la pratique des devoirs familiaux et de la vie chrétienne, le Crédit Mutuel, par exemple ; et pour prendre cette fois une réalisation rurale, voici le Secrétariat Social de Vendée qui, lors de l'enquête déjà mentionnée, enregistrait 115 Caisses rurales en 1928 (147 en 1931) qui reçurent cette année-là 26 millions de dépôts et prêtèrent 12.900.000 fr. à 1.250 emprunteurs.

Nous pourrions parler maintenant de l'habitation, des coopératives, des mutualités, des cours professionnels, etc. Contentons-nous, par brièveté, de noter la très large participation des Secrétariats Sociaux à l'application des assurances sociales : à la Caisse de capitalisation de Lille, en mai 1931, 154.000 assurés étaient inscrits pour trois départements ; au même temps, Besançon en avait 24.600 et Angers 29.500. Pour en arriver là, Besançon avait établi des délégués de communes, avec conférence par canton ; ce même Secrétariat administre les services de l'Union des Familles nombreuses du Doubs, l'Union régionale du Cinéma, une œuvre d'orphelins...

4° ENSEIGNEMENT SOCIAL : CONFÉRENCES COURS, CERCLES D'ÉTUDES, « JOURNÉES » ET « SEMAINES » SOCIALES, ECOLES NORMALES SOCIALES. — Etant donné leur but de rénovation sociale dans un esprit chrétien, les Secrétariats montrent le plus grand souci de l'enseignement social [1].

Les programmes de Lyon pour les cercles d'études sont universellement répandus. Marseille a des réunions sociales trimestrielles où se rencontrent les Secrétariats de Provence. L'Ecole sociale de Rouen ouvre tous les ans quatre chaires ; celle de Toulouse répartit son enseignement sur trois années et envoie ses cours polycopiés dans toute la France.

La formation des dirigeants ouvriers, réclamée par Rome avec tant d'instances, est procurée par les « Ecoles normales ouvrières » de Lille, Lyon et Paris ; à ces écoles font pendant, pour les agriculteurs, les « Semaines rurales » : celle du Secrétariat Social de l'Ain a été l'initiatrice et le modèle de quantité d'autres.

Des « Semaines Sociales » s'adressent soit à un public spécialisé, soit à une population, comme les quatre « Semaines » qui se déroulent simultanément, en échangeant leurs professeurs, dans les Alpes-Maritimes.

Les « Journées sociales » ont le mérite de faire œuvre d'enseignement tout en visant à un but d'action et en procurant la liaison entre les groupes participants : ainsi Reims et Dunkerque avaient tenu, en 1931, des « Journées de collaboration » avec tous les groupements sociaux du lieu ; Limoges organise des réunions où toutes les œuvres sociales présentent leur bilan.

Ajoutons les retraites spirituelles, les conférences,... et nous n'aurons pas épuisé la variété d'initiatives que comporte le domaine de la formation.

5° PROPAGANDE, CAMPAGNES PAR RÉUNIONS, TRACTS, AFFICHES. — Propagande comme celle que fit le Secrétariat Social de Toulouse en distribuant les Encycliques sociales à la porte des grandes usines, en 1931.

Campagnes comme celle menée en 1922, à Paris et ailleurs, en faveur du repos dominical, avec affiches et meeting ; comme celle que mentionnent, en ces dernières années, les Secrétariats sociaux de Rouen, Cannes, Le Havre, Montpellier, Belfort, pour la moralité publique.

Propagande et campagnes permanentes par le moyen des bulletins et journaux de Secrétariats Sociaux, tels que le journal du Secrétariat Social de Franche-Comté qui atteint 3.000 abonnés appartenant à ses multiples institutions, et un journal extérieur au Secrétariat Social, mais sous son influence : *L'Avenir de la Loire,* hebdomadaire tirant à 20.000, dont dispose le Secrétariat Social de Saint-Etienne.

6° LIAISON AVEC LES ORGANISATIONS SOCIALES, ENTREMISE AUPRÈS DES ŒUVRES SPÉCIALISÉES. — Si sommaires soient-ils, les quelques exemples rapportés précédemment laissent assez transparaître *l'esprit de collaboration* qui anime les Secrétariats Sociaux, prêts à porter leur aide partout où elle peut servir, à rapprocher ceux qui peuvent se soutenir mutuellement. Cet esprit s'accorde avec un principe que les Secrétariats observent rigoureusement dans tous les domaines où ils rencontrent de grandes organisations spécialisées : *ils rattachent leurs créations à ces centres spécialisés.*

Cet esprit et ce principe, bien reconnus par expérience, permettent aux Secrétariats d'entretenir le plus facilement du monde d'excellentes relations avec les organismes sociaux et les œuvres spécialisées. Dans le courant de la vie, cela facilite les services mutuels : les Secrétariats renseignent sur les œuvres spécialisées et leur adressent les personnes qui ont besoin d'elles ou peuvent travailler à leur profit ; réciproquement. Dans des circonstances déterminées, les Secrétariats offrent un lieu de rencontre pour une action commune.

Liaison, coopération inspirent toute l'activité des Secrétariats, Ils coopèrent avec les organismes officiels mêmes, ainsi que le pratique largement le Secrétariat de Versailles, introduit dans toutes les organisations sociales départementales [2]. Ils coopèrent avec les grands groupements catholiques ainsi qu'on pouvait l'observer au Congrès de 1931 des Secrétariats de Provence, auquel participaient la Ligue patriotique des Françaises, l'A. C. J. F., les Scouts et Guides, les Syndicats et les Unions professionnelles. Ils provoquent, comme le Secrétariat Social de Limoges, des réunions de toutes les œuvres sociales du département. Ils as-

[1] Rappelons la citation, faite un peu plus haut, de la Lettre de la S. C. du Concile au sujet de la formation sociale chrétienne de la jeunesse.

[2] Voir *Ami* du 9 juillet 1931, p. 459.

socient à leur travail les autres groupements, comme fait le Secrétariat Social de Reims avec ses commissions, dont l'une rassemble les représentantes d'une dizaine de mouvements féminins.

D'ailleurs, dans leur composition, les comités de Secrétariats Sociaux cherchent à refléter l'union réelle avec les œuvres, en appelant à y entrer les délégués des mouvements actifs.

CENTRES D'ACTION SOCIALE. — Nous devons dire un mot d'une forme particulière d'action qui importe à nos conclusions pratiques, car elle est de celles qui intéressent le plus directement nos confrères et s'applique à la ville comme à la campagne.

Les *Centres d'Action Sociale* permettent de traduire en œuvres pratiques, adaptées aux besoins d'une population locale, des collaborations très variées ; ils représentent l'application du principe de collaboration à un lieu déterminé : quartier de grande ville, petite ville, canton, paroisse ; les petites communes ayant la ressource de créer une œuvre cantonale ou intercommunale.

Les Centres d'Action Sociale, appuyés sur les Secrétariats Sociaux, ont pour but de mettre à profit les ressources offertes par ceux-ci pour en faire bénéficier la population locale. Leur rôle est de multiplier les services de toutes sortes en faveur d'une « clientèle » locale.

Empruntant aux Secrétariats du peuple ce caractère de services personnels, ils empruntent aux Secrétariats Sociaux leur caractère de liaison, de collaboration : ils décentralisent leur action.

Dépassant la simple consultation, ils fondent les services utiles : caisses de crédit, permanences d'assurances sociales, sections syndicales, services coopératifs, enseignement technique, associations familiales, services d'hygiène sociale, bibliothèques, restaurants, etc. ; bref, ce qui répond à un besoin... et aux possibilités ; mais tout cela, ils le font en conservant la collaboration des grands groupements, qui forment à l'intérieur du « Centre » une section dirigée par eux-mêmes, à côté de services proprement locaux.

On comprend qu'il est nécessaire de faire passer la coordination par un comité local, rapprochant les grands groupements dans la collaboration. Et l'on voit, d'autre part, que le « Centre », s'il est un foyer abritant les actions générales, est aussi un foyer d'activité locale.

Son Comité se recrutera sur place, parmi les catholiques d'action ; à ceux-ci le « Centre » se propose comme une formule pratique pour procurer à leurs groupements une vie rayonnante.

Paris a créé de la sorte, surtout en banlieue, nombre de « Centres ». Le Nord applique cette formule sur le terrain des organisations ouvrières et tend à susciter de vraies « Maisons du Peuple ». Le type le plus universellement imitable est celui des « Bureaux sociaux » de Franche-Comté : le Secrétariat Social de Besançon recherche des « correspondants » auxquels il demande de recruter quatre ou cinq adhérents qui formeront le noyau d'un groupe d' « Union sociale » ; celui-ci tient des réunions d'étude, ouvre un service de renseignements qui, par ses propres moyens ou en recourant au Secrétariat Social, répond à toutes questions relatives à l'application des lois sociales ; le groupe d' « Union Sociale » installe d'autres services : section d'assurances, placement, institutions de prévoyance et de secours ; il se préoccupe de la propagande syndicale.

Par le « Centre » l'action sociale se diffuse jusque dans les plus petits pays.

3° *Le Clergé et les Secrétariats Sociaux*

Nous nous sommes placés devant l'œuvre de restauration sociale, dans toute l'amplitude que lui assignent les Souverains Pontifes ; nous avons vu en second lieu comment les Secrétariats Sociaux cherchent, en parfaite soumission aux directions de l'Eglise, à servir l'œuvre de restauration sociale. Rapprochant ces deux parties, il reste à dégager : 1° *ce que les Secrétariats Sociaux offrent au clergé,* et 2° *ce que réciproquement ils attendent du clergé.*

I. — Sans doute nos lecteurs ont-ils noté au passage plus d'une question à propos de laquelle ils peuvent réclamer une aide. Quelquefois il s'agit d'une aide pour l'action personnelle du prêtre ; d'autres fois cette aide s'offre à son action organisatrice.

a) Action du prêtre lui-même. — Nos confrères se trouvent parfois embarrassés personnellement dans leur tâche. Dirigeant un cercle d'études, ils désirent un programme, une documentation. Organisant une réunion plus solennelle d'Union paroissiale, ils réclament un conférencier. Ou bien c'est à une question pratique qu'ils doivent répondre, la situation d'un paroissien à laquelle il faut aviser ; par exemple, un paroissien veut réparer des bâtiments agricoles, peut-il obtenir prêt ou subvention ? — ou encore : un autre quitte la paroisse, comment se renseigner sur les œuvres existant là où il émigre ?

Le Secrétariat Social fournira la documentation, enverra le conférencier, dira ce qu'on peut tirer de la législation sociale, indiquera les œuvres auxquelles on peut recourir.

Beaucoup de nos confrères savent, pour l'avoir éprouvé, quelle influence un curé peut exercer grâce aux services qu'il rend !

b) Action organisatrice du prêtre. — Mais le plus souvent, c'est dans notre action organisatrice qu'un Secrétariat Social nous aidera.

On ne peut attendre question par question pour, chaque fois, quérir au loin la réponse. Il est plus fructueux de créer *le moyen* de répondre ; si ce moyen existe, les demandes des paroissiens, informés, se feront bien plus nombreuses. Le curé, au lieu d'attendre et de rester seul en jeu, créera un Secrétariat du peuple ; le Secrétariat Social, plus volontiers qu'il ne répondrait à une série de questions particulières, lui dira comment opérer, quels

livres il faut avoir. Songeons à combien d'embarras nous pourrions subvenir en utilisant les ressources de la législation sociale : celle, par exemple, en faveur des pères de famille ; c'est inouï le nombre de ceux qui, par ignorance, ne bénéficient pas des secours auxquels ils ont droit.

Plus large et plus difficile que celui des renseignements est le chapitre des œuvres : une association à fonder, pour laquelle il faut des statuts ; une permanence d'assurances sociales ; une caisse de crédit mutuel. Le Secrétariat Social instruira, dans le premier cas, un correspondant ; dans le second, il tiendra au besoin l'assemblée de fondation, il mettra en rapports avec la Caisse Centrale. A qui recourir pour organiser une bibliothèque paroissiale ? On indiquera les œuvres qui s'en occupent. — Autre ordre de choses : le curé, préoccupé de formation sociale, veut une journée sociale, une semaine rurale ; il estime bienfaisante l'introduction d'un mouvement familial, professionnel, etc. ; ou bien il connaît une grande œuvre d'hygiène, de moralité, avec laquelle il souhaite entrer en rapports... ou il la cherche ! Organisation, contacts, lui seront procurés avec joie par le Secrétariat Social.

D'un diocèse à l'autre, des relations peuvent être facilitées par les Secrétariats, auprès des groupes professionnels, des Unions provinciales.

Il est des Secrétariats où l'on a organisé une école ménagère ambulante, des cours par correspondance, etc. ; on utilisera ces services, et au besoin on en provoquera la création.

Surtout, le curé qui veut un centre d'activité sociale demandera au Secrétariat de l'aider à le constituer : groupement initial, documentation, installation de filiales des services divers utiles à la population.

II. — Et voici qu'apparaît la réciproque.

Si les Secrétariats Sociaux peuvent nous aider à rendre chrétienne la Société, — non pas en exerçant une action religieuse directe qui ne leur appartient pas, mais en imprégnant la vie sociale de principes chrétiens et en accroissant l'influence des catholiques et du clergé par l'ascendant des services rendus, — nous devons *les aider à nous aider* de la sorte.

Etablir chez nous des Centres d'Action sociale, des Bureaux sociaux, c'est favoriser la diffusion de l'œuvre des Secrétariats, l'action des grandes institutions qu'ils propagent.

Les Secrétariats ont besoin de correspondants locaux, qui les informent, leur ouvrent les voies, préparent les réalisations. Qui mieux que nous peut créer le réseau nécessaire ?

On a dit tout à l'heure que les « Centres » étaient possibles partout : pas, peut-être, dans les très petites paroisses ; mais là le prêtre peut, en aiguillant ses confrères, rendre possible la création d'un « Bureau » interparoissial ; il pourra souvent découvrir au moins un correspondant local.

— Que nos confrères examinent donc ce que le Secrétariat Social le plus proche peut en leur faveur : pour eux, pour leur action organisatrice, pour alimenter l'activité des laïques.

Qu'ils cherchent à leur tour de quelle manière ils peuvent aider le Secrétariat. Ils en seront les premiers bénéficiaires. Et s'il n'existe pas encore de Secrétariat Social dans leur diocèse, qu'ils en provoquent la création !

4° Vers l'organisation de l'action sociale catholique

Nous ne chercherons pas la conclusion de cette étude hors de l'Encyclique *Quadragesimo Anno.* Il est impossible, si l'on veut bien relire ses dernières pages, de ne pas être frappé du rapport qu'elles présentent avec le sujet que nous venons de traiter.

Le Saint-Père y évoque, en la qualifiant de tâche difficile, la « restauration pleinement chrétienne de la société, » et s'adressant aux Evêques, il écrit : « Recevez donc des éloges bien mérités, ainsi que tous ces vaillants auxiliaires, prêtres et laïques, que Nous voyons avec joie prendre chaque jour leur part de cette grande tâche, Nos chers fils dévoués à l'Action Catholique, qui généreusement se consacrent avec Nous à la solution des problèmes sociaux, dans la mesure où l'Eglise, de par son institution divine, a le droit et le devoir de s'en occuper. »

Tout est concentré dans cette phrase, sous les paternels encouragements. C'est bien la restauration sociale dans l'esprit chrétien que recommande le Pape, et non une œuvre partielle de bienfaisance ; et cette action sociale, sans se confondre avec l'Action Catholique, puisqu'il y a une « mesure » dans l'intervention sociale catholique, n'en est pas moins nécessaire à l'Action Catholique.

Le rôle, inséparable, des prêtres et des laïques sera divers. Un rôle incombe aux prêtres par dessus tout, et le Pape le distingue entre tous les autres dans sa conclusion même, sans rompre la synthèse de l'action sacerdotale et de l'action laïque :

« Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Eglise qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. — Ces apôtres laïques du monde ouvrier ou patronal, c'est avant tout à vous, vénérables Frères, et à votre Clergé, qu'il revient de les rechercher avec soin, de les choisir avec prudence, de les former et de les instruire. Une tâche très délicate s'impose dès lors aux prêtres. »

Donnant ainsi l'indication de la méthode, — apostolat du milieu par les hommes de ce milieu, — le Saint-Père montre assez le rôle spécial des laïques dans l'action rénovatrice. Mais de suite, outre l'action directe que peuvent exercer les prêtres dans les œuvres, émerge la fonction primordiale qui leur revient en propre.

Les Secrétariats sociaux ont-ils tort de prendre pour but même, par delà le service social personnel, ce vaste et complexe travail de rénovation que réclame l'Eglise ? Ont-ils tort de penser que le clergé a besoin d'aide et que les laïques ont un rôle à remplir ? Leur forme même ne se prête-t-elle pas à la collaboration prescrite, associant prêtres et laïques dans une pensée générale commune, sans confondre les terrains d'application qui conviennent à chacun séparément ou à tous à la fois ?

Dans cet esprit, les Secrétariats Sociaux ambitionnent de répondre, en ce qui les concerne, au dernier vœu qu'exprime le Pape : « Combien d'œuvres magnifiques entreprend de toutes parts le zèle infatigable des catholiques... Mais il n'est pas rare que l'action de ce travail admirable devienne moins efficace par suite d'une excessive dispersion des forces. Qu'ils s'unissent donc, tous les hommes de bonne volonté, qui, sous la direction des pasteurs de l'Eglise, veulent combattre ce bon et pacifique combat du Christ !... »

Sans s'arroger une mission détenue par des mains bien plus hautes, les Secrétariats Sociaux s'efforcent, pour leur part, de réaliser ce vœu en pratiquant, hors de tout esprit dominateur, mais en soumission parfaite à l'enseignement social de l'Eglise et de ceux qui le distribuent, le principe de collaboration.

Peut-être ainsi se présentent-ils, plus encore que comme un organisme, comme une méthode d'action sociale organisée.

APPENDICE : *Liste des Secrétariats Sociaux*

Les Secrétariats affiliés à l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux se répartissent en trois catégories :

1° SECRÉTARIATS RÉGIONAUX, institués dans un centre à rayonnement régional et étendant leur action sur plusieurs départements, soit par eux-mêmes, soit par des Secrétariats départementaux ou locaux auxquels ils prêtent leur appui et leur influence, voire leur direction :

BESANÇON, 9, rue Moncey.
BORDEAUX, 64, rue St-Rémy.
LILLE, 51, rue de la Justice.
LYON, 16, rue du Plat.
MARSEILLE, 30, rue St-Suffren.
PARIS, 31, rue de Bellechasse.
TOULOUSE, 1, place Stes-Scarbes.

2° SECRÉTARIATS DÉPARTEMENTAUX, ou assimilés à un Secrétariat départemental par l'importance de leur circonscription, et remplissant le rôle de liaison d'un Secrétariat Régional :

AMIENS, 109, rue St-Jacques.
ANGERS, 10, rue du Vollier.
ARRAS, 31, boulevard Carnot.
BAR-le-DUC, 46, rue du Bourg.
BLOIS, 7, rue Anatole-France.
BOURG, 20, rue Lalande.
BOURGES, 11, rue Joyeuse.
CAEN, 45, rue des Carmes.
CHARLEVILLE, 1, place Carnot.
CHERBOURG, 57, rue Emmanuel-Liais.
CREIL, 26, rue Victor-Hugo.
DIJON, 19, rue Vauban.
GRENOBLE, 24, rue Nicolas-Chorier.
LIMOGES, 2, rue Jules-Noriac.
LE MANS, 14, rue du Docteur Leroy.
MAYENNE, 39, rue St-Martin.
MENDE, 10, rue de Soubeyrand.
MONTPELLIER, 10, rue des Trésoriers de la Bourse.
NICE, 1, rue Lépante.
ORLEANS, 14, rue Ste-Anne (Abbé Noël).
REIMS, 21, rue Voltaire.
LA ROCHE-sur-YON, 25, boulevard des Alliés.
RODEZ, 4, boulevard d'Estourmel.
ROUBAIX-TOURCOING, 130, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing.
ROUEN, 17, A) quai de la Bourse (M. Bellest).
SAINT-ETIENNE, 4, rue Mi-Carême.
SOISSONS, 7, rue des Feuillants.
TOULON, 23, rue Vauban (M. Brossier).
TOURS, 6 bis, rue Etienne-Pallu.
TUNIS, 17, avenue de Carthage.
VALENCE, 55, rue Faventines.
VERSAILLES, 5 bis, rue d'Anjou.
VESOUL, 24, boulevard de Besançon.

3° SECRÉTARIATS LOCAUX, menant l'action spécifique des Secrétariats sociaux :

AIX, 36, boulevard Carnot.
ALGER, Maison-Carrée, rue de Belgique.
ARMENTIERES, 169, boulevard Faidherbes.
BAR-sur-SEINE (M. Chaussin, à Landreville, Aube).
BELFORT, 7, rue de Strasbourg.
CALAIS, 19, rue St-Denis.
CANNES, La Verrerie, Cannes-la-Bocca.
CHOLET, 29, rue des Vieux-Greniers.
DUNKERQUE, 56, quai des Hollandais.
LE HAVRE, 101, rue Thiers.
SAINT-SERVAN-sur-MER, 5, rue Pavée.
SALON, 10, boulevard de la République.
TRELAZE (M. Le Sciellour, 25, rue de la Paix, à Trélazé, Maine-et-Loire).
VALENCIENNES, 27, rue des Récollets.

Il existe quelques Secrétariats non affiliés ; d'autres sont en voie de formation.

§ II. — L'esprit social à travers les Revues

1. — Que n'a-t-on pas dit, en certains organes, de la répercussion des lois sociales sur le coût de la vie, et par une conséquence inévitable sur la crise économique ! Souvent on se contente d'affirmations péremptoires : l'évidence n'a pas besoin de preuves. Parfois on apporte des chiffres : que ne peut-on prouver avec des chiffres adroitement maniés, et chacun de nous ne sait-il pas d'expérience qu'en pareil cas les démonstrations les plus simples, les plus accessibles, ne sont pas toujours les plus justes ?

La question a été reprise au cours du Congrès économique de Gand en avril dernier par un professeur de Louvain, M. Cardyn, dont les *Dossiers de l'Action Populaire* [3] reproduisent l'exposé. Additions ni moyennes ne se résument, et force nous est de renvoyer au texte ceux de nos lecteurs qui désirent connaître le détail. Disons seulement

[3] *Dossiers*, 10 octobre, p. 1957 et s. Voir aussi 15 septembre, p. 1843 et s.

qu'avec un souci d'impartialité auquel on ne peut pas ne pas rendre hommage, M. Cardyn, prenant pour base de ses calculs la législation belge, s'applique à faire entrer en ligne de compte non seulement les charges directes pesant sur l'industrie (allocations familiales, pensions, assurances), mais aussi les charges indirectes, c'est-à-dire la part des impôts appliquée par l'Etat aux dépenses sociales et jusqu'aux frais d'administration. Et bien que les assurances sociales ne soient pas encore en vigueur chez nos voisins, il en est par anticipation tenu compte. Or, voici la conclusion : « Les salaires, traitements et appointements de toutes sortes représentent 41 % du prix de revient. Du total des salaires et traitements 40 % seulement sont grevés de charges sociales. Ces charges sociales qui en gros atteignent 5, 50 des salaires ne représentent que 0, 90 % du prix de revient. » A chacun de juger s'il y a là de quoi justifier les récriminations *libérales*.

« Mais, objectera peut-être quelqu'un, puisque d'autres présentent d'autres chiffres, sur quoi se base-t-on pour préférer une évaluation à l'autre ? » — A quoi l'on pourrait déjà répondre que, dégagé de tout intérêt personnel et exceptionnellement compétent, le docte professeur a bien tout ce qu'il faut pour arbitrer un tel débat. Mais laissons plutôt parler les faits.

Si les charges sociales étaient vraiment causes de la vie chère et de la crise, on le reconnaîtrait infailliblement à ces deux signes : une prospérité plus grande là où les charges sociales seraient moindres, et, dans un pays donné, un abaissement des prix proportionnel à la réduction des charges sociales. Or, d'une part, on sait que la crise sévit avec une particulière gravité aux Etats-Unis, qui en ont souffert les premiers : et pourtant ils ont une législation exceptionnellement libérale, ne connaissent aucune espèce d'assurance sociale. Et voici maintenant la contre-épreuve en France, telle qu'elle ressort des répercussions dans l'ordre social de l'inauguration de la Centrale électrique de Kembs. Nous les empruntons à la *Jeunesse Ouvrière* du 1er novembre 1932, qui s'inspirait elle-même de l'*Information Sociale :*

« Au milieu des louanges de la grande presse, l'*Information Sociale* fait entendre un son de cloche différent. Elle rappelle, avec opportunité, les paroles prononcées par M. Caillaux dans un discours dont le texte fut publié au début du mois de mars : « Quand j'eus admiré cette merveilleuse besogne, disait alors M. Caillaux en parlant du chantier sur le Rhin, j'ai posé quelques questions... Que coûtent ces travaux ? — 150 millions à la charge de l'Etat, et encore 400 millions dont 200 millions d'obligations et 200 millions d'actions... — Jusqu'où votre Centrale électrique étendra-t-elle son rayon d'action ? — Jusqu'à Troyes, dans 6 ou 7 départements. — Mais dans tous ces départements il y a des affaires d'électricité que vous allez faire tomber. Combien votre affaire va-t-elle occuper d'ouvriers ? — 125. Nous en avions avant 1.200. — Vous allez renvoyer 1.075 ouvriers. Au moins vendez-vous le courant meilleur marché ? — Cela, nous ne le pouvons pas. Ainsi, ajoutait l'orateur, ces travaux gigantesques aboutissent à transformer les salaires en dividendes... »

Nul ne songe, c'est bien entendu, à contester que les progrès de la technique puissent et doivent être un bénéfice pour la société humaine. Mais, comme le faisait justement observer la *Jeunesse Ouvrière* dans l'article cité, c'est à condition que de froids théoriciens de la production ne s'opposent plus à ce que la machine soit mise, comme elle le doit, au service des travailleurs, plutôt que de leur enlever leur gagne-pain. A quoi nous ajouterons que tous les participants de la vie économique, au nombre desquels il faut compter les consommateurs, doivent trouver quelque avantage à ce progrès. Car enfin serait-il admissible que l'Etat fît servir les deniers publics à subventionner des travaux dont le résultat le plus clair serait d'aggraver le chômage ?

Cependant c'est du poids des charges sociales sur l'industrie qu'il s'agissait. On nous déclare que le licenciement d'un très grand nombre d'ouvriers ne permet pas de réaliser une économie suffisante pour que le consommateur puisse s'en apercevoir. Concluons-en que les charges sociales ne doivent pas peser en France beaucoup plus qu'en Belgique. Et alors, qu'on n'essaie plus de nous les donner comme un des facteurs essentiels de la vie chère et de la crise.

Nos lecteurs savent maintenant pourquoi, tout en reconnaissant les lacunes d'une loi perfectible comme toutes les institutions humaines, nous avons, il y a quelques mois, évité avec soin de nous compromettre dans cette campagne contre les Assurances Sociales qui fit alors tant de bruit. Campagne plus *folle* que la loi : les événements se sont chargés de le prouver. Un des vétérans hautement estimé de la presse catholique française, M. Auguste Prénat, n'a pas hésité à y voir une des causes des succès du Cartel des gauches. « J'ai encore dans l'oreille, écrivait-il, les violents *Hou ! Hou !...* qui accueillirent à Bullier le discours de Tardieu que j'écoutais à la T. S. F., lorsqu'il parla des assurances sociales. Comment s'étonner après cela que l'on ait pu aisément persuader au peuple que la politique de progrès social était menacée par la majorité sortante, alors que le ministère Tardieu y était resté constamment fidèle ? [4]. » La leçon est à retenir, et d'autant plus que ce n'est pas la première.

2. — Mais alors, comment éluder une autre question qui se présente aussitôt à l'esprit : celle de la rémunération de ce qu'on pourrait appeler « les fonctions spirituelles » ? S'il est vraiment un peu trop simple de ramener, comme on l'a fait, le bilan de notre civilisation capitaliste à deux chiffres : « 10 milliardaires et 20 millions de chômeurs [5], » on ne saurait s'inscrire en faux

[4] *L'Avenir de la Loire*, 15 mai 1932.

[5] Au reste, d'après les informations du Bureau International du travail, ce chiffre est aujourd'hui largement dépassé.

contre le jugement plus nuancé de Pie XI : « Le monde l'a vu et le voit : cette prépondérance d'un petit nombre de gens extrêmement riches sur la multitude d'extrêmes indigents se révèle à tous comme une des causes les plus vraies et les plus profondes du malaise général [6]. » Et il serait enfantin de vouloir écarter la question. Depuis longtemps elle est posée, on en discute. Ne serait-ce que pour n'être pas exposés à rester cois devant des révélations déconcertantes, ou même à être tentés d'écouter trop complaisamment d'injustes récriminations, nous avons besoin d'y voir clair.

A ce grave problème M. Robert Hamel, professeur et aumônier aux Facultés catholiques d'Angers, consacrait des pages excellentes dans les *Dossiers* du 25 juillet.

Avant d'en dégager la substance, commençons par prévenir un malentendu. Il ne saurait être question, par des revendications maladroites, de desservir les ouvriers eux-mêmes. L'encyclique *Quadragesimo Anno* est là dessus très nette : « *Il serait injuste d'exiger de ceux qui assument l'entreprise des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre.* » Or nous connaissons tous quantité de commerçants, d'industriels, de chefs d'entreprises variées, à qui personne n'aura l'idée de reprocher des gains ou bénéfices excessifs. Un très grand nombre d'entreprises modestes en sont là, et ce n'est que justice de reconnaître que leurs chefs, supportant seuls les risques des affaires, fournissant un travail réel bien supérieur souvent à celui de leurs employés, sont parfois, tout compte fait, moins bien rémunérés que l'un ou l'autre d'entre eux. — D'autre part, le travail intellectuel doit coûter davantage à la société que le travail manuel, et la société elle-même trouve son intérêt à rémunérer avec une certaine générosité les travailleurs de l'esprit : non seulement parce que leur préparation est exceptionnellement dispendieuse, mais aussi parce qu' « une certaine aisance est pratiquement indispensable à celui qui travaille surtout de l'esprit, pour se procurer les loisirs, les instruments et les repos nécessaires à l'acquisition de la culture et des techniques humaines... Le peuple, qui, en dépit de ses outrances de langage, garde un bon sens profond, le sent bien. C'est pourquoi, tout en réservant son culte à ceux de ses chefs qui se contentent de satisfactions spirituelles, il tolère à son service des gens... qui sont aussi avides des biens de ce monde que les plus avides capitalistes qu'ils combattent. »

Mais il est évident que ces deux remarques préliminaires n'épuisent pas la question.

Pour en mieux faire saisir l'importance, l'acuité, M. A. H. pose des cas concrets. « Que penser d'un homme qui, pour couvrir d'un nom célèbre une entreprise industrielle ou commerciale, touche annuellement, sans travail, sans risques, plusieurs centaines de milliers de francs, voire même un million ?... — Pénétrons maintenant dans les conseils d'administration. Sans suspecter en aucune façon la bonne foi de ceux qui les composent, force est bien d'avouer que *objectivement,* l'encaissement par eux de lourds jetons de présence est trop souvent pur parasitisme... » N'en pourrait-on pas dire autant, au moins partiellement, de certaines professions libérales ? Que n'a-t-on pas écrit sur les honoraires fabuleux de quelques médecins ou chirurgiens ! » Naturellement l'énumération n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Ces faits étaient connus, et ce n'est pas en cela que consiste l'originalité de l'étude de M. A. H. Mais voici où ses vues nous ont paru plus neuves. Comment qualifier de tels prélèvements, en disproportion évidente avec les services rendus à la société ? « Cet or-là on le prend bien à quelqu'un. On n'a pas le droit de dire qu'il est *volé,* parce que voler est une action illégale, antisociale, et que dans ce cas la société ratifie ; mais on ne peut pas dire non plus qu'il est *gagné.* » C'est qu'en effet la classe dite « dirigeante » porte sur ces actes un jugement très différent de celui de la masse, sans prendre garde qu'en aucun domaine, quel qu'il soit, le système de la double morale ne fera jamais que propager le désordre. « La réforme de la conscience professionnelle ne peut se faire que d'en haut » : et l'on ne voit pas comment on s'étonnerait que le pain et la viande ne diminuent que de 10 % quand le blé et le bétail accusent une baisse de 40 %, si l'on continuait par ailleurs à tenir pour légitimes des « prélèvements » plus lourds et moins justifiables encore.

Découvrir le mal, c'est bien peu, si l'on n'y porte pas remède. Celui que nous propose M. A. H. a le double avantage de faire appel à un principe sur lequel l'accord est facile, la libre concurrence, et de ne pas encourager l'illusion que l'honnêteté refleurira partout demain : c'est affaire d'éducation, et donc ce sera long, très long.

« A notre sens, dit-il, la réponse s'appuie sur la règle générale qui régit l'offre et la demande : est légitime toute rémunération du travail qui, dans un régime économique organisé conformément à la morale, est librement acceptée par l'ensemble en un contrat explicite ou tacite. Tant que personne ne se présente pour faire le travail à un prix plus bas, le prix le plus élevé reste, sinon excellent, du moins légitime, *pourvu naturellement qu'on n'utilise ni force ni ruse pour imposer un cours forcé.* » — Conséquence : « Le jour où, pour une raison ou pour une autre, raison d'idéal, raison d'ambition, raison d'égoïsme, certains éléments de l'élite ou même de la masse sont prêts, sans léser aucun droit acquis, à remplir mieux et pour un moindre prix les fonctions de direction ou d'intelligence réservées jusque-là pratiquement à une classe, les privilégiés d'hier n'ont qu'à se soumettre à cette nouvelle norme ou à se démettre. Intérêt pour intérêt, parmi ces hommes qui briguent les fonctions spirituelles, la société a le droit de choisir ceux qui, à rendement égal, lui coûtent le moins. »

[6] Discours du 10 juillet sur la Vénérable Maria Crucifixa di Rosa. On nous permettra sans doute de rappeler que nous avons ici-même (*Ami* du 7 juillet 1932, p. 444) cité des faits qu'il est nécessaire d'avoir présents à l'esprit pour l'intelligence de ce qui suit.

Raison d'idéal : c'est celle que nous devons retenir. Car il nous appartient de susciter, dans la génération qui monte, des âmes assez nobles et généreuses pour comprendre que le seul but digne de leur vie est une charité effective et totale. Aussi bien est-ce le seul moyen vraiment efficace de prévenir — il n'est que temps — l'explosion dont certains qui se croient conservateurs se font, par une aberration incompréhensible, les plus actifs artisans. Car, selon la très juste remarque de M. J. Zamanski, les véritables fourriers du socialisme d'Etat sont ces hommes qui, directement ou indirectement, par leur manque de conscience et la contagion de l'exemple, rendent pratiquement inévitables des taxations qui s'enchaînent. « Les vrais révolutionnaires sont ceux qui, par leurs injustices et leurs exactions, provoquent les soulèvements de la conscience et la mainmise de la collectivité [7]. »

Objectera-t-on que le remède est bien aléatoire? A notre tour nous demanderions qu'on en présente un autre plus sûr : car enfin la critique est aisée, mais on n'a jamais vu qu'elle fût constructive. Et nous demanderions aussi quel cas on fait de ces maisons d'éducation chrétienne où vient se préparer à la vie une fraction si importante des enfants de la bourgeoisie française. Car enfin, ce n'est pas seulement, ce n'est même pas principalement pour leur enseigner le latin, le grec ou les mathématiques, que des centaines de prêtres se consacrent à la formation de cette jeunesse. Il n'est même pas téméraire d'affirmer qu'à une heure où la pénurie de prêtres se fait si douloureusement sentir, où nos Evêques souffrent si cruellement de ne pouvoir donner aux masses ouvrières ces *missionnaires du travail* dont la nécessité ne fait doute pour personne, l'Eglise de France ne défendrait pas avec toute l'énergie qu'on sait notre enseignement secondaire libre si elle ne fondait sur lui de grands espoirs. C'est lui qui nous donnera des chrétiens — des chrétiennes aussi — décidés à faire de l'Evangile loyalement vécu la discipline de toute leur vie, des types admirables d'apôtres merveilleusement adaptés aux exigences de l'heure, comme ce Pier Giorgio Frassati dont un livre qui sera très lu nous dépeint l'attachante figure [8]. L'avenir est à l'*Action Catholique intégrale* et le temps est passé où l'on pouvait se dire et se croire un *fidèle* pratiquant sans trop s'examiner sur ses obligations de justice et de charité.

Pour conclure, nous pensons avec M. A. H. que si l'élite se voit ainsi imposer une plus grande sobriété d'existence, elle sera la première à y gagner. Qui ne sait les dissentiments, les déceptions, les ruines de toutes sortes, parfois les hontes qui rendent en bien des cas si peu enviable l'opulence? Ce n'est point par elle qu'on va au bonheur.

[7] *L'Aube*, 17 novembre 1932.
[8] *Pier Giorgio Frassati*, par le P. Marmoiton : voir couverture de l'*Ami* du 8 décembre 1932, p. 330.

3. — Nous restons dans le même ordre de préoccupations avec une importante étude de la *Vie Intellectuelle* [9] qui fut très remarquée.

Cette étude, dont l'anonymat était transparent, avait pour titre : *Les catholiques dans la vie publique : Regards sur le passé et sur le présent.* Après s'être élevé contre le « reproche calomnieux d'un accord entre les intérêts de l'Eglise et ceux des classes favorisées par la fortune, » l'auteur montrait par l'histoire du dernier demi-siècle comment « la foule des catholiques, petites gens sans fortune et de goûts simples, s'est laissé recruter par la richesse, sans autre motif que de suivre les défenseurs politiques de l'Eglise » ; comment on a pu la persuader « que toucher à l'ordre établi, complice de la richesse, c'était attenter à l'ordre même. » Gageons que tel lecteur trop pressé n'aura pas vu qu'il y a entre les deux tout autre chose qu'une nuance. C'est que les outrances journalières de la tribune et de la presse ne nous ont pas habitués à tant de justesse dans l'expression, à tant de justice dans les appréciations. Nous voyons aujourd'hui « la France coupée en deux » : « d'un côté, les défenseurs de la fortune acquise ou héritée ; de l'autre, les amis de ceux qui n'ont d'autre bien que le travail de leurs bras, maigrement rétribué et toujours inquiet du lendemain. » Détestable pour ses conséquences, ce classement est aussi pitoyable en saine raison. Car enfin il doit être possible, sans abandonner le droit de propriété, de travailler à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Mais qui ne sait que la logique et les faits ne marchent pas toujours d'accord? La réalité, c'est la division de la France en deux camps, en deux blocs ; et c'est aussi que, pratiquement, la masse des catholiques est enrôlée dans un camp dont les chefs ne sont pas les chefs du catholicisme, sont même bien loin d'en accepter les idées.

Cette situation s'explique par les conditions dans lesquelles s'est établi le régime sous lequel nous vivons. En vain certains chefs du parti républicain ont-ils essayé de justifier leur hostilité à l'Eglise, par l'opposition qu'ils auraient d'abord rencontrée de sa part. « Thèse sans fondement et gravement injurieuse, » n'hésite pas à écrire l'auteur : « L'histoire en mains, on ne peut douter que chez les premiers républicains, la volonté de nuire à l'Eglise ait précédé l'avènement de la République. » Il n'est pas surprenant qu'à cet avènement les catholiques se soient montrés défiants, et même, il faut en convenir, hostiles : on avait fait tout ce qu'il fallait pour les rendre tels, et, c'est encore de l'histoire, bien loin de s'appliquer à désarmer une opposition qu'ils avaient provo-

[9] *Vie Intellectuelle*, 10 et 25 octobre 1932. *La Croix* y consacra son article de tête du 27 octobre. *Prêtre et Apôtre* de décembre en reproduisit intégralement les conclusions relatives à l'éducation. — Cette étude est à rapprocher d'une Lettre pastorale de Mgr Julien, évêque d'Arras, sur *la nécessité et les conditions de la paix religieuse en France*, lettre dont on trouvera le texte in extenso dans la *Documentation Catholique* du 18 mars 1922, p. 643 et s.

quée, les vainqueurs s'évertuèrent plutôt à l'aviver par toutes les vexations que l'on sait.

Mais il faut être complet pour être juste. Or l'histoire nous apprend autre chose : comment l'aristocratie et la bourgeoisie, fort peu dévotes jusqu'aux derniers jours du Second Empire, furent amenées à se rapprocher de l'Eglise, créant ainsi entre elle et eux une communauté d'intérêts assez étrange au fond et pour nous très dangereuse. Car, il ne faut pas s'y méprendre, cette conversion et l'amalgame qui en résulta s'opérèrent en des conjonctures fort délicates. La République avait déclaré la guerre à l'Eglise ; le parti monarchiste s'en fit le défenseur, et bientôt, effrayée par les audaces politiques et philosophiques des hommes au pouvoir, la bourgeoisie, jusque-là plutôt voltairienne, parut s'amender à son tour. C'est spécialement sur le terrain de l'enseignement libre que se fit le rapprochement. La classe riche redoutait à la fois pour ses enfants et la contamination des idées nouvelles, et les inconvénients d'une éducation qui reçoit moins de soins que l'instruction. Elle recourut donc aux collèges fondés par l'Eglise, assumant à la fois la tâche de les défendre et la charge de les faire vivre. Certes, on ne peut que se réjouir de l'amélioration qui en est résultée dans l'esprit des classes aisées, encore qu'une répugnance très caractéristique à admettre l'influence de l'Eglise dans les questions sociales, politiques, économiques, en raison de leur caractère moral, marque bien ce qu'a d'incomplet la « conversion. »

Mais en face de cet avantage très appréciable, il faut inscrire des inconvénients qui ne le sont pas moins. D'abord « cette espèce de monopole qui va confondre les intérêts de la bourgeoisie riche avec ceux de l'Eglise » : rien peut-être n'a plus contribué à nous aliéner les sympathies populaires, et l'Eglise ne s'en console pas. Et puis l'habitude prise par la communauté catholique de suivre aveuglément « sur le terrain social et politique, sans contrôler leurs titres religieux, des chefs qui savaient s'imposer à elle par les puissants moyens de la presse et des organisations politiques, et capter les faveurs de l'autorité religieuse par un appui financier généreusement prêté au Denier du culte, à l'enseignement libre et aux œuvres. » « La foule des croyants s'est nourrie pendant un demi-siècle d'une mixture où, sous le nom de *principes,* étaient offertes les opinions fort panachées de la bourgeoisie catholique. » Et c'est au nom de cette orthodoxie à rebours, devenue elle aussi une tradition âprement défendue, que la masse des catholiques opposa aux efforts libérateurs de Léon XIII, de Pie X, de Benoît XV, de Pie XI, une force d'inertie terriblement puissante [9].

Grâce à Dieu, les yeux s'ouvrent. Les catholiques ont trop reproché à certains de ceux qui les combattaient de n'avoir rien oublié ni rien appris, pour avoir eux-mêmes le droit d'en faire autant.

Ils ont en particulier reconnu dans certains articles des programmes de leurs adversaires des propositions démarquées de la plus authentique tradition chrétienne, ou tout au moins quelque chose qu'on y pourrait ramener sans grand effort : ce sont même, à vrai dire, les seuls éléments de ces programmes qui répondent vraiment aux aspirations populaires, si bien qu'il nous suffira de *redevenir nous-mêmes* pour nous justifier pleinement d'une grande partie des griefs qu'ont aujourd'hui les masses contre nous.

Et puis, sans faire tomber, hélas ! les partis-pris ni éteindre les haines, les responsabilités du pouvoir atténuent quand même progressivement, chez les plus intelligents tout au moins des hommes politiques, une agressivité dont ils ne peuvent pas ne pas voir à la longue la malfaisance. Point n'est besoin d'en rapporter ici des exemples : plusieurs sont trop récents pour être déjà tombés dans l'oubli. Ils ne nous feront pas nous départir d'une prudence qui reste nécessaire aujourd'hui comme hier. Mais depuis quand la vigilance est-elle incompatible avec l'esprit de justice et de paix ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il y a quelques mois, une lettre du Supérieur Général des Assomptionnistes à ses religieux leur rappelait à ce sujet un certain nombre de vérités que tous nous devrions toujours avoir en vue : non seulement que les discussions politiques sont plus aptes que tout à mettre le feu aux esprits (n'en a-t-on pas eu récemment encore un affligeant exemple ?), mais encore que nous n'avons pas le droit d' « inféoder l'Eglise à un régime ou à un parti, pas plus à droite qu'à gauche, » et qu'aussi bien « les mots de *Gauche* et de *Droite* tendent à devenir de simples expressions de topographie parlementaire. » Dans le même sens l'auteur que nous analysons écrit : « Le christianisme est le contraire de l'esprit partisan. Il a pour objet de désagréger les partis, ou de les rendre meilleurs quand il juge bon d'en respecter les cadres »... C'est pour le catholicisme français un des plus graves problèmes de l'heure, sinon le plus grave ; car la masse de nos concitoyens continuera de ne prêter qu'une attention fort médiocre à nos revendications les plus essentielles, tant qu'elles lui

[9] Sous ce titre : *L'abbé Frémont. Pour servir à l'histoire religieuse,* par Agnès Siegfried, la librairie Alcan vient de faire paraître deux forts volumes qui constituent une documentation très précieuse sur des événements que nous ne pouvons ici qu'évoquer d'un mot. Nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs l'abbé Frémont, ni à défendre telle et telle de ses idées qui purent ne pas plaire à tous. Mais, prédicateur en renom, il fut, aux derniers temps du Concordat et aux premiers de la Séparation, en relations, parfois très intimes, avec nombre de personnages de premier plan. Il recevait leurs confidences et les notait au fur et à mesure dans un journal qui a servi de base à la présente publication, dédiée « spécialement aux historiens, aux psychologues, aux apôtres ». Cette période si mouvementée de notre histoire religieuse a déjà fait le sujet de bien des études, et ici même on a pu lire une recension critique détaillée de l'ouvrage du P. Lecanuet. Nous croyons que le « Journal » de l'abbé Frémont y apporte un complément que ne pourront se dispenser de consulter les historiens à venir.

paraîtront *affaire de politique.* « Toutes les erreurs collectives de l'opinion catholique ont leur source dans sa docilité passive aux sollicitations des partis dominés, jusque dans leurs meilleures intentions, par le souci politique immédiat du camp à défendre... Prisonniers de la règle du camp, comment pourraient-ils parler et agir suivant l'exigence de leur foi ? » Qui ne sait à quels gestes regrettables peut se trouver entraîné le meilleur catholique lorsque vient à se réveiller le partisan qui sommeillait en lui ? L'étrange phobie qui voit du socialisme dans toute réforme sociale, fût-elle dans le prolongement direct du *Misereor super turbam,* le préjugé nationaliste qui empêche de reconnaître un effet du patriotisme le plus sain dans le désir de freiner la folie de la course aux armements, ne sont pas les moindres manifestations de cette servitude d'autant plus dangereuse qu'elle est inconsciente. Car c'est le propre de l'Eglise d' « utiliser dans la lumière de l'Esprit les œuvres d'une nature humaine où le bien est mélangé au mal, » comme c'est le propre des partis de rejeter même les propositions les meilleures venant des partis adverses. « Le bercail est le contraire du camp [1]. »

Venons aux conclusions de l'auteur. La première est, évidemment, qu'il importe de faire cesser au plus tôt un malentendu qui n'a que trop duré. Des hommes dont la bonne foi n'est pas en cause ont « utilisé à leur avantage les forces de discipline, d'enthousiasme, de combativité qu'entretient l'Eglise » ; ils l'ont fait pour la conservation d'un certain ordre établi, sans pouvoir, malgré plus d'un demi-siècle d'efforts, nous assurer une paix religieuse offrant quelque sécurité. « L'ordre établi n'est cependant jamais pour un chrétien qu'un état provisoire en travail d'amélioration livré au levain pacifique de la charité. » Ce n'est pas au moyen d'alliances compromettantes que la communauté catholique gagnera les sympathies d'une société dont elle doit être le ferment ; c'est en ne laissant rien amoindrir de ce qui, dans sa tradition sans cesse rappelée authentiquement par les Papes, répond précisément le mieux aux aspirations de cette société. Mais n'est-ce pas ce que nous disait déjà notre grand Albert de Mun, dans un texte récemment rappelé par *Je sers* [2] : « Le jour où tous les catholiques... auront acquis le sens pratique de la doctrine sociale et accepteront sincèrement un programme commun d'action et de législation, leur position sera transformée dans le pays. Ils seront victorieux parce qu'ils auront cherché, non les succès éphémères du scrutin, mais la durable conquête de l'âme populaire. » N'est-ce pas ce à quoi tend cette *Action Catholique,* à laquelle on s'efforce pour cela d'assurer une organisation pleinement autonome ? Toute *libération* est laborieuse, douloureuse. Mais selon le mot de Claudel, « celui qui connaît la délivrance, il se rit maintenant de tous les liens, et qui comprendra le rire qu'il a dans son cœur ? Il regarde toutes choses et rit [3]. »

De ce premier devoir en découle aussitôt un autre. Libres, nous pourrons mieux *servir.* Et c'est à cela qu'il faut nous employer, plutôt qu'à essayer d'user... ou d'abuser d'une supériorité de classe à laquelle on ne croit plus. S'efforcer de comprendre les masses populaires, plutôt que de leur dénier à priori tout bon sens, toute aptitude à pressentir les dangers qui menacent la société, et même à discerner leurs vrais intérêts. Vouloir le bien de l'ouvrier, mais, comme Léon Harmel, par l'ouvrier, jamais sans lui, à bien plus forte raison jamais contre lui. Reconnaître ce qu'il y a de sain dans le désir, naturel à tout homme, de développer sa personnalité, d'améliorer son état, d'assurer à ses enfants une condition moins dure que la sienne. Enfin préparer à la vie les générations qui montent, à quelque classe qu'elles appartiennent ; et au lieu de s'en tenir à cette méthode de « préservation » dont on a fini par sentir la faiblesse, entraîner prudemment, mais progressivement les jeunes aux tâches qui les attendent, aux périls qui les menacent, aux luttes qu'il leur faudra quotidiennement soutenir.

En une crise qui n'a peut-être pas eu d'égale depuis le déluge [4], où l'on ne se retient plus de proclamer bien haut une indigence de spirituel que seule une foi authentique peut combler, où le foyer catholique, plus intense que jamais, est tout prêt à répandre de nouveau partout sa lumière et sa chaleur rayonnante, de nouveau l'heure de l'Eglise a sonné. Seule elle peut encore sauver le progrès humain de la barbarie menaçante.

« — Mais il est barbare, ce jeune progrès. — Eh bien ! il faut baptiser ce jeune barbare. » C'était bien le mot qu'il fallait pour finir. Mot hardi, oui sans doute, mais n'est-il pas bien dans la ligne où se lisent déjà toutes les audaces historiques de la Civilisation chrétienne ? Car le mot d'ordre n'a pas changé : « *Ecce convertimur ad gentes.* »

[1] Nous ne suivrons pas l'auteur passant en revue les tristes aventuriers, justiciables aujourd'hui de l'impartiale histoire, dont les catholiques reçurent leurs mots d'ordre plutôt que d'obéir aux Papes. Mais nous voulons consigner ici le plus récent exemple. La brouille, plus tapageuse d'ailleurs que sensationnelle, entre MM. Maurras et Coty, vient de jeter un jour assez cru sur des faits qui comportent un enseignement. C'est tout ce que nous en voulons retenir, n'ayant naturellemet aucune envie de nous mêler à la querelle de ces Messieurs. Dans une lettre ouverte à M. Maurras *(A. d. P.,* 1er nov. 1932), l'*Ami du Peuple* lui demandait ce qu'il avait fait de l'incroyable enthousiasme suscité par lui dans notre jeunesse, lui reprochait d'avoir désespéré, desséché, stérilisé tout ce qu'il avait touché. « Parmi toute cette jeunesse ardente et pleine d'avenir que vous avez *confisquée corps et âme,* rien n'a grandi, rien n'a percé... » Et c'est trop vrai. Seulement, pourquoi faut-il que, sur la même page, M. François Coty regrette les millions mis par lui « dans de tragiques conjonctures »... (ô l'admirable euphémisme !) au service du « journal le plus anticlérical de France, » pour reprendre un mot de Mgr Ruch ? Voilà pourtant les hommes qui ont surpris chez nous la bonne foi de tant de braves gens. Que ne voit-on toujours aussi clairement le fond des choses !

[2] No du 20 novembre 1932.

[3] P. Claudel, *L'esprit et l'eau.*

[4] Encyclique *Caritate Christi compulsi.*

4. — Lorsque furent écrites les pages que nous venons de parcourir, l'auteur ne connaissait vraisemblablement pas encore la conférence donnée à Toulouse au Congrès de l'*Union des Œuvres* par Mgr Bruno de Solages. Sous ce titre : *Le problème de l'Apostolat dans le monde moderne* [5], le jeune et distingué Recteur des Facultés Catholiques du Sud-Ouest avait pourtant rappelé des faits, formulé des jugements, suggéré des idées qui font de son travail comme le complément naturel du précédent. Partant du fait de la « dualité foncière du monde moderne, » de l'existence, à côté de la société catholique (et la débordant de toutes parts), d'une autre « société incroyante, libre-penseuse, laïque, qui a sa doctrine à elle, ses écoles à elle, sa presse à elle..., » Mgr Bruno de Solages se demande quelle doit être notre attitude vis-à-vis de cette masse d'hommes qui « sont non pas seulement individuellement, mais socialement hors de l'Eglise, » et qu'un rapport du chanoine Rastouil présenté au même Congrès [6] évaluait à 80 % ou 95 % des habitants de nos pays évangélisés. A la fin du XIXe siècle, les catholiques se repliant sur eux-mêmes parurent croire qu'ils avaient surtout à se défendre contre la contagion de l'impiété. Point n'est besoin de redire ce que fut leur effort pour « s'organiser à part en société catholique, avec leur presse, leurs librairies, leurs écoles, leur théâtre catholique à eux... Organisation de défense et de repli, tristement nécessaire peut-être pour un temps..., » mais qui avait le gros inconvénient d'abandonner à ceux qui tenaient les leviers de commande de la « société d'en face » tout ce qui n'était pas soumis à l'influence de l'Eglise. C'était en particulier le cas des milieux professionnels, et Mgr Bruno de Solages cite en exemple celui des instituteurs publics et le monde ouvrier. « Peut-être en France avons-nous tardé beaucoup à nous apercevoir de cette conséquence inéluctable, et à nous avouer à nous-mêmes que nos cadres paroissiaux, essentiellement territoriaux, n'étaient plus adaptés à ces déracinés, entraînés dans des cadres différents, essentiellement professionnels. » Entre les deux sociétés existe à présent une muraille impénétrable de préjugés et d'incompréhensions, qu'il faut avoir le courage de reconnaître pour bien poser le problème de l'apostolat moderne.

Deux tâches s'imposent à nous : *conservation* et *pénétration*. Car il ne peut être question ni d'abandonner à leur sort malheureux ceux qui se trouvent hors du bercail, ni de leur sacrifier les autres. Les deux tâches doivent être menées de front : le Christ est pour tous les hommes, et jamais l'Eglise n'a attendu, pour aborder de nouveaux champs d'apostolat, d'avoir achevé l'évangélisation de ceux qu'elle avait d'abord atteints. Il faut « mettre en tous lieux et dans tous les milieux l'Eglise et par elle l'Evangile à la portée de toutes les âmes de bonne volonté... Or il y a des milieux de chez nous qui sont en réalité psychologiquement et sociologiquement plus loin de l'Eglise que telle tribu d'Afrique qui a trois jours de marche à faire pour trouver un Père Blanc. » A qui serait tenté de croire l'affirmation excessive, il suffirait de rapporter à titre d'exemple ce fait si douloureux sous ses apparences pittoresques. Une petite jociste de Liège étant tombée malade, les visites de ses compagnes de section furent si assidues que le quartier en fut comme en émoi. Alors une bonne commère se mit en devoir d'instruire les autres, de leur expliquer ce que c'était que les *Jocistes :* « C'est comme qui dirait une nouvelle religion fondée pour apprendre aux travailleurs à s'entr'aider. Oh ! si on m'avait prêché c'te religion-là quand j'étais jeune, j'aurais voulu en être. » Après cela, de quoi s'étonner ?

De toute évidence deux tâches si différentes appellent aussi deux méthodes bien distinctes. — La conservation s'accommode très bien d'une « méthode d'apostolat individuel s'appuyant sur des institutions déjà chrétiennes. » Il faut à la pénétration une « méthode d'apostolat institutionnelle qui recrée en milieu déchristianisé des institutions chrétiennes. » On connaît assez la première. Dire qu'elle a pour but la conservation n'est pas du tout la confiner dans la routine, et d'un certain *préservatisme* à courtes vues, Mgr Bruno de Solages pense exactement comme le collaborateur de la *Vie Intellectuelle*. D'ailleurs, n'est-il pas évident que les éléments des milieux chrétiens auront à vivre parmi les autres, qu'ils doivent donc se préparer en vue de ce contact ? — La seconde méthode, plus neuve (bien que renouvelée des Apôtres), mérite qu'on s'y arrête davantage. « Sans doute l'apostolat individuel reste le point de départ obligé. On ne peut rien faire dans un milieu... si l'on ne commence pas par y gagner quelques individus. Mais il est insuffisant... » Il faut aussi « se préoccuper de créer, au sein de ce milieu non chrétien, des institutions chrétiennes, afin de permettre à ces premiers convertis de persévérer en s'appuyant les uns sur les autres et d'encadrer à leur tour ceux qu'ils amèneront à les suivre, au fur et à mesure qu'ils réussiront à le faire. » Plutôt que de transplanter les premiers individus conquis en des cadres chrétiens, où d'ailleurs ils ne s'acclimateraient probablement pas, il faut leur dire : « Restez chez vous, dans votre milieu... ; c'est là que vous devez être des apôtres indigènes... Vous n'avez pas de groupe chrétien... de journal chrétien, de syndicat chrétien fait pour vous, selon vos préoccupations et vos besoins ? C'est vous qui allez le faire. Fondez l'Eglise dans votre milieu. » Et nous retrouvons ici la *méthodologie jociste* (exposée dans une précédente Chronique [7]), à laquelle Mgr Bruno de Solages apporte après tant d'autres le témoignage de sa confiante admiration. Nous ne l'exposerons pas à nouveau. Notons du moins une très judicieuse mise en garde contre la tentation de trans-

5 Supplément au no d'octobre du bulletin de l'*Union ;* 1 f. 50 ; 82, rue de l'Université, Paris 6e.
6 Cf. *Union* de novembre 1932, p. 273.

7 *Ami* du 6 octobre 1932.

porter en bloc le *jocisme* dans les autres milieux déchristianisés, et aussi le rappel très opportun du devoir qui nous incombe, parallèlement au maintien de l'armature de la société chrétienne, de « reprendre la tête du grand courant de la civilisation moderne..., d'y ressaisir ce que l'on appelle les leviers de commande, et qu'en langue chrétienne nous appellerons *les leviers de service.* »

Et c'est alors que se pose la délicate question des relations qui doivent s'établir entre la *conservation* et la *pénétration,* entre les deux efforts, entre les organismes qui en naîtront. « Ces œuvres de pénétration qui ont à créer des institutions nouvelles en un milieu nouveau sont évidemment obligées d'avoir une allure plus indépendante... Plus encore, pour se constituer, il arrivera qu'elles arrachent tel ou tel élément aux œuvres anciennes... Il est probable que ces nouveaux groupes ne seront pas si régulièrement présents à toute la série des offices, puisqu'ils auront besoin de leur temps pour leurs réunions à eux... » Il y faudra même « un clergé spécialisé, qui n'aura pas toujours la possibilité de prendre son tour de garde ou de figurer aux mariages ou aux enterrements. Cela, il faut bien le dire, c'est fatal. » La bonne volonté réciproque pourra prévenir les heurts, elle n'empêchera pas une certaine gêne. « Mais dans la mesure où cette gêne partielle est inévitable, je n'hésite pas à le dire : tant pis ! Ne prenons pas les moyens pour la fin !... Ceux que vous n'aurez pas voulu donner à l'œuvre de pénétration, c'est la pénétration de l'incrédulité qui viendra vous les arracher chez vous... A longue échéance, il n'y a qu'un moyen de conserver, c'est de pénétrer. »

Il faut qu'on ne puisse plus parler, comme on l'a fait, d'un « ghetto catholique » : ce serait pour nous le commencement de la fin. Mais le magnifique renouveau chrétien qui s'observe dans les élites, l'intérêt souvent sympathique ou du moins respectueux que rencontre la grande parole qui sort du Vatican en des milieux hostiles, hier encore dédaigneux jusqu'au mépris, tout cela marque un « commencement de reconquête ». Ce sera long, très long, et « nous serons déjà depuis longtemps couchés dans notre tombe avant qu'ait cessé la dualité du monde moderne... » Mais n'est-ce pas déjà très beau d'avoir vu la reprise de la marche en avant ? Dans un article au titre significatif : *Le travail reprend* [8]. M. Thellier de Poncheville chantait récemment la joie de l'Apôtre à qui Dieu a donné de voir cette heure. « L'audacieuse consigne commence à se répercuter dans les cœurs et à se traduire dans nos mœurs. Le goût de la conquête spirituelle renaît chez les hésitants d'hier que l'on voit aujourd'hui attentifs aux initiatives nécessaires... *Videte regiones quia albæ sunt jam ad messem.* »

§ III. — Bibliographie

1. — Nous ne sommes pas en avance pour rendre compte des deux premiers fascicules du Dictionnaire de Sociologie [9], les seuls sans doute qui porteront le nom du très regretté P. Mainage. Ils nous conduisent jusqu'au mot *Ame,* ce qui laisse prévoir un nombre respectable de fascicules. A parcourir les deux premiers, on ne peut se défendre d'une impression d'étonnement, pour ne pas dire plus. C'est que la transition est un peu brusque d'*Açoka* à l'*Affaire Dreyfus,* de l'*Actionnariat syndical* aux *Albigeois,* d'*Agobard* à l'*Alcoolisme* ou à l'*Alsace-Lorraine.* Pourtant, à la réflexion, on se ressaisit. « Tout ce qui concourt à expliquer la société, ses origines, son évolution, ses lois; tout ce qui, en retour, s'avère le produit de l'activité collective, le fruit de l'association, tout cela rentre de plein droit dans le domaine de la sociologie, sous la condition expresse que tout cela sera envisagé au point de vue sociologique, c'est-à-dire dans ses rapports avec la société. » Cette déclaration liminaire est du savant dominicain qui présida au lancement de l'ouvrage, et il serait malaisé de n'y pas souscrire. Seulement cela ne revient-il pas à dire, l'homme étant essentiellement social et mettant un peu sinon beaucoup de lui-même en tout ce qu'il touche, qu'il n'y a plus guère de raison de rien éliminer ? Sans doute, il n'est pas étranger à la sociologie de savoir si l'homme d'Eglise peut avoir de l'*ambition* et laquelle : on trouvera dans le Dictionnaire une réponse dûment motivée à cette question. Nous ne serions pas trop surpris que quelqu'un en tirât argument contre le principe même des encyclopédies. Mais... ceci est une autre histoire.

L'Encyclopédie nouvelle, puisque Encyclopédie il y a, semble devoir apporter aux travailleurs de l'esprit et aux hommes d'action une masse considérable d'informations les plus diverses. Il est inévitable que sur plus d'un point le *Dictionnaire de Sociologie* double un peu tel ou tel de ses aînés, et reprocher à l'un ou l'autre des collaborateurs du *Dictionnaire de Théologie* ou du *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* de s'être souvenu de ses anciens travaux serait équivalemment s'étonner que le P. Mainage ait fait appel au concours d'hommes d'une compétence bien établie. Au reste, il est probable que les souscripteurs au nouveau Dictionnaire se rencontreront principalement parmi ceux que leurs préoccupations n'avaient pas conduits vers d'autres publications diversement spécialisées, et qu'ils aimeront trouver ici l'essentiel au moins — à leur point de vue — de ce qu'ils eussent dû auparavant chercher ailleurs.

Citons au moins quelques articles qui nous ont paru spécialement bien venus : l'*Action catholique* a été magistralement étudiée par Mgr Louis Picard, aumônier général de la Jeunesse catholique belge ; l'*Actionnariat du travail et syndical* par M. L. Dessart ; l'*Administration* par M. le doyen Berthelemy ; l'*Agriculture* par M. le député suisse E. Savoy ; l'*Alcoolisme* par M. Rienaire, secrétaire général de la Ligue contre l'alcoolisme. Le R. P. Fallon a parfaitement justifié les *Allocations familiales* et M. Gex, dont la contribution est des plus considérables, a entassé à profusion faits et chiffres dans les articles *Afrique, Alaska, Albanie, Algérie, Aliments, Allemagne, Alsace-Lorraine.*

Nous souhaitons au *Dictionnaire de Sociologie* de tenir ce qu'il promet déjà, et de ne pas mettre à trop rude épreuve la patience de ses souscripteurs. En pareille matière surtout, les questions se renouvellent si vite que la valeur d'un ouvrage est forcément dépendante de la rapidité de sa publication.

2. — Bien que née d'une autre occasion dont l'auteur nous fait confidence en son avant-propos, la thèse de M. Joseph Folliet sur **Le Droit de colonisation** [9] bénéficie du regain d'intérêt donné par

[8] *Croix* du 10 novembre 1932.

[9] Letouzey, éditeur ; en souscription 20 f. net le fascicule in-4o (port en sus).

[1] Grand in-8o de 350 pages, 50 f. ; Neveu, 21, rue Vieille-Monnaie, à Lyon.